

# Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de Ballens le 4 novembre 2021

**Présidence** : M. Jérôme Borel

Le Président souhaite à toutes et à tous la bienvenue pour cette première séance de la législature 2021-2026.

Le Président rappelle à l'Assemblée les règles sanitaires à respecter et donne quelques instructions quant au bon déroulement de la séance.

Le Président adresse encore ses remerciements à la Municipalité et à toutes les personnes qui ont participé ou participeront à l'organisation, la préparation et au bon déroulement de cette soirée.

## 1) Appel

L'appel fait constater les absences excusées de Mmes Christl Dardel, Caroline Gavin, Isabelle Goy et MM. Heinz Aebischer, Mugisha Blanc, Fabien Coeytaux, Antoine Gavin, Nicolas Goy, Sébastien Goy, Peter Riedwyl, Philippe Roch et Pascal Wicky. Non excusé : aucun.

## Ouverture

Les membres ayant été régulièrement convoqués, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer. Le Président déclare la séance ouverte et propose l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour :

- 1) Appel
- 2) Approbation des procès-verbaux du 17 mars 2021 et 21 juin 2021
- 3) Assermentation/démission
- 4) Préavis municipaux :
  - 05/21 – Attribution et compétences de la Municipalité pour la législature 2021-2026
  - 06/21 – Réfection des chemins communaux – Chemin du Crot et Chemin de Froideville
  - 07/21 – Modification du règlement communal sur la gestion des déchets
- 5) Nomination d'un membre pour la commission de recours en matière d'impôts et de taxes
- 6) Renouvellement de la Commission des gravières
- 7) Communications de la Municipalité et du Bureau
- 8) Divers et propositions individuelles
- 9) Contre-appel

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, il est accepté à main levée et sans avis contraire ni abstention.

## **2) Approbation des procès-verbaux du 17 mars 2021 et du 21 juin 2021**

En préambule, le Président informe que seules les corrections à apporter à ces documents devront être communiquées dans les éventuelles prises de paroles à suivre. Toutes autres considérations ou éventuelles reprises de débats devront être faites sous le point « Divers et propositions individuelles » de l'ordre du jour.

PV du 17 mars 2021 : Chaque membre ayant reçu un exemplaire du procès-verbal de la cérémonie d'installation des autorités communales du 17 mars 2021 à domicile, il n'en est pas fait lecture. Aucune modification n'étant apportée à ce procès-verbal, il est adopté à main levée et sans avis contraire mais avec une abstention.

PV du 21 juin 2021 : Etant donné que les nouveaux conseillers n'ont pas reçu un exemplaire du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021 à domicile (dernière séance de la législature 2016-2021) la secrétaire le lit à haute voix. Aucune modification n'étant apportée à ce procès-verbal, il est adopté à main levée et sans avis contraire mais avec une abstention.

Le Président remercie particulièrement Mme Brigitte Urben, secrétaire sortante, qui avait encore rédigé ce document et également pour son excellent travail.

## **3) Assermentation/démission**

Le Président prie les membres de l'Assemblée de se lever et lit la formule de serment contenue dans l'article 4 du Règlement du Conseil Général de Ballens. Mme Nelly Croisier, M. Cédric Gendre, Mme Barbara Goy et M. Didier Roch solennisent leur promesse. Il n'y a aucune démission.

## **4) Préavis municipaux**

Préavis municipal no 05/21

**Objet : Attribution et compétences de la Municipalité pour la législature 2021-2026**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire de ce préavis à domicile, il n'en est pas fait lecture.

M. Xavier Jotterand, rapporteur, lit le rapport des délibérations de la Commission de gestion-finances qui a étudié cet objet. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis aux voix de l'Assemblée et adopté à main levée, sans avis contraire ni abstention.

Le Conseil décide, pour la législature 2021-2016 :

- D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de procéder à des acquisitions ou des aliénations d'immeubles jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 30'000.- par cas, charges éventuelles comprises ;
- D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de constituer des sociétés commerciales, des associations et des fondations ainsi que l'acquisition et l'adhésion à de

telles entités jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 10'000.- par cas, charges éventuelles comprises ;

- D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Président du Tribunal d'arrondissement, de la Cour civile du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral, que la Commune soit demanderesse, défenderesse ou évoquée en garantie ;
- D'accorder à la Municipalité une autorisation générale pour l'engagement de dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 50'000.- par cas, charges éventuelles comprises.

#### Préavis municipal no 06/21

**Objet : Réfection des chemins communaux – Chemin du Crot et Chemin de Froideville**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire de ce préavis à domicile, il n'en n'est pas fait lecture.

Mme Isabelle Livet, rapporteur, lit le rapport des délibérations de la Commission ad hoc qui a étudié cet objet. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis aux voix de l'Assemblée et adopté à main levée, sans avis contraire, avec deux abstentions.

Le Conseil décide :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre des travaux de réfection sur le chemin du Crot et le chemin de Froideville, tels que décrits dans le préavis ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.- pour leur réalisation. Ce crédit sera financé par un emprunt auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions ;
- De dire que cet investissement sera amorti, en règle générale, sur une période de 10 ans à compter de la fin des travaux.

#### Préavis municipal no 07/21

**Objet : Modification du règlement communal sur la gestion des déchets, Article 12 B , Taxes forfaitaires**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire du budget à domicile, il n'en est pas fait lecture.

M. Stéphane Gremion, rapporteur, lit le rapport des délibérations de la Commission ad hoc qui a étudié cet objet. La discussion est ouverte.

Mme Barbara Goy demande combien d'emplacements de camping cela représente. M. Louis Durand, municipal, répond qu'actuellement 35 emplacements sont loués mais qu'à moyen-

terme cela devrait concerner une centaine d'emplacements. Sachant qu'il y a en principe deux personnes par emplacement de camping et que ces personnes ont aussi accès à la déchetterie, la taxe forfaitaire à CHF 50.- par année est dans la norme.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis aux voix de l'Assemblée et adopté à main levée, sans avis contraire ni abstention.

Le Conseil décide :

- D'autoriser la Municipalité à modifier l'article 12 B « Taxes forfaitaires » du règlement communal sur la gestion des déchets ;
- De porter la taxe forfaitaire annuelle à CHF 50.- au maximum par emplacement de camping.

## **5) Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts et de taxes**

Le Président rappelle que comme indiqué lors de la cérémonie d'installation des autorités du 17 mars 2021, un membre de la Commission de recours en matière de d'impôts et de taxes n'avait pas pu être désigné à cette occasion. Le candidat qui avait accepté de continuer son mandat au sein de cette entité n'était pas présent et n'avait donc pas pu être assermenté, ni formellement élu ce jour-là.

Cette personne ayant été assermentée ce soir, l'Assemblée peut donc mener à son terme la procédure de renouvellement de la commission en question.

Le Président propose M. Cédric Gendre comme troisième membre.

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Cédric Gendre est élu tacitement, à main levée et sans avis contraire ni abstention comme membre de la Commission de recours en matière d'impôts et de taxes qui sera désormais composée, pour la durée de la législature 2021-2026, de MM. Didier Livet, Luc Favey et Cédric Gendre.

## **6) Renouvellement des membres de la Commission des gravières**

Le Président rappelle que lors de la précédente législature, cette commission était formée de Mmes Barbara Goy, Isabelle Goy et de M. Gilles Roch. Tous avaient accepté de prolonger leur mandat pour une nouvelle période. Mme Isabelle Goy excusée ce soir, a donné son accord à ce que l'élection se déroule malgré son absence.

Le Président précise également que les personnes susmentionnées ont déjà reçu une invitation à participer à la séance du Groupe de suivi de projets concernant la gravière du Sépey, qui se tiendra le mercredi 24 novembre 2021 à Ballens. La Municipalité parlera plus en détail de ce sujet lors du point suivant de l'ordre du jour.

Aucune autre personne ne se portant candidate, Mmes Barbara Goy, Isabelle Goy et M. Gilles Roch sont élus tacitement à main levés, sans avis contraire, avec une abstention.

## 7) Communications de la Municipalité et du Bureau

M. Christian Croisier, Syndic rapporte à l'Assemblée les points suivants :

- L'employé communal est arrêté depuis le 19 août pour des raisons de santé et cela dans tous les cas jusqu'au 14 novembre 2021. Cette situation est compliquée alors que la saison hivernale arrive. Des solutions sont en train d'être étudiées.
- Le dossier de la gravière du Sépey a trouvé son épilogue. Le Tribunal Fédéral a donné son verdict et débouté l'entreprise Orlatti. Le projet va donc pouvoir continuer. Une réunion aura lieu le 24 novembre 2021 avec le Groupe de suivi de projets qui comprend toute la Municipalité, les membres de la commission du Conseil, les riverains ainsi que des associations de protection de la nature, les représentants de la Direction Générale des Routes et de l'Environnement, les MBC, les graviéristes et les représentants des forêts. Une information complète sera donnée à tous les habitants du village avant la mise à l'enquête des travaux.
- Le PGA (Plan Général d'Affectation) avance. La mise à l'enquête aura lieu sous peu. Ce PGA doit être sous toit avant le 22 juin 2022. Une réunion sera organisée pour présenter le plan aux habitants du village et pour que les propriétaires impactés puissent se rendre compte de ce que cela représente pour eux.

Mme Nelly Croisier demande si une date se précise concernant la mise à l'enquête de la gravière.

Le Syndic répond que selon la Direction Générale de l'Environnement, la gravière doit s'ouvrir le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il précise encore que lorsque la mise à l'enquête sera terminée, la première étape sera la construction d'un giratoire avec une route de contournement à la hauteur de l'entreprise Duperrex qui passera sous la voie ferrée. Aucun camion ne passera sur la Vy d'Aubonne. Le confort des habitants du village a été pris en compte dans ce projet.

Concernant la circulation des camions traversant le village, le Syndic explique que leur nombre ne changera pas. Il précise que 40 % du gravier devra être transporté par le train.

M. Béat Laubscher demande ce qu'il en est des camions qui vont venir de la gravière de Montricher en direction de Ballens.

Le Syndic informe qu'en effet cela va représenter 7 camions par jour qui vont traverser Ballens venant depuis le giratoire du Canada (route de l'Isle). Il reconnaît que la commune n'a pas pu s'opposer à cet état de fait, ce trajet étant le plus court pour ces camions allant sur Apples.

M. Alain Jotterand mentionne que la gravière de Berolle va s'arrêter, hors il y a deux nouveaux projets d'ouverture de gravières qui ont été publiés dans la presse, un sur Montricher et un sur Berolle. Ou s'agit-il de Bière?

Le Syndic répond qu'il s'agit bien de la gravière de Berolle qui va s'ouvrir pour une exploitation d'environ 4-5 ans, la demande de gravier étant importante dans le canton.

Le Président remercie le Syndic pour ses informations, il rappelle à l'Assemblée les prochaines votations fédérales du 28 novembre. Il encourage vivement chacun et chacune à faire usage de son droit de vote. Le Bureau se félicite des derniers excellents taux de participation dans la Commune.

D'autre part, il informe qu'en annexe du PV de la présente séance, sera jointe la présentation faite cet automne par le Canton et la Préfecture aux Présidents de Conseils communaux et généraux. Ce document permet de prendre connaissance ou de se remémorer les différentes compétences, droits, devoirs et procédures qui doivent être connus de tous les conseillers et conseillères.

Pour information, la prochaine réunion du Conseil général aura lieu le mercredi 15 décembre 2021 à 20h15.

## **8) Divers et propositions individuelles**

M. Thierry Blanc se dit préoccupé par l'augmentation du trafic sur la route de l'Isle qui représente entre autres un vrai danger pour les piétons, pour les usagers se rendant à la boulangerie et au lieu d'accueil de la petite enfance. Il demande à la Municipalité d'étudier cette situation.

Le Syndic répond qu'en effet il a été envisagé, par exemple, de faire passer tout le trafic militaire par la route de contournement des chars de l'armée. Mais, la circulation sur la route de l'Isle va devenir plus compliquée, notamment avec la circulation des camions venant de la gravière de Montricher. Des solutions comme la pause d'un dos d'âne ou de chicanes, etc., pour réduire la vitesse, ne semblent pas pouvoir résoudre ce problème simplement.

M. Thierry Blanc insiste. En tant que porte-parole de plusieurs habitants dans le quartier qui s'inquiètent sérieusement de la situation, il demande si des solutions qui ont peut-être été observées dans d'autres villages concernés par le même problème ont été étudiées.

M. Louis Durand, municipal en charge des routes, informe que la Municipalité est en contact avec le Service des Routes de l'Etat. Le Voyer de l'Etat a rendez-vous avec la Municipalité prochainement pour discuter de ces problèmes de circulation/infrastructures, etc. Le cas de circulation sur la route de l'Isle lui sera soumis à cette occasion.

Mme Catherine Roch Mai demande également si une limitation à 30 km/h a été envisagée sur la route de l'Isle ainsi que sur celle allant sur Bière.

Le Syndic convient qu'une limitation de vitesse est une possibilité mais qu'elle n'est pas forcément applicable. Il va aussi en être fait mention au Voyer de l'Etat lors de sa prochaine visite.

M. Alain Jotterand s'inquiète également de la circulation devant l'entreprise Duperrex, à savoir les nombreux camions qui parquent sur la route cantonale en attendant un accès à une rampe de déchargement et qui engendrent un vrai danger pour les usagers sur ce tronçon.

Le Syndic reconnaît que cette situation est dangereuse surtout qu'elle existe également le samedi. Il informe que c'est suite à une discussion entre la Municipalité et l'entreprise Duperrex que le Voyer de l'Etat a été contacté. Ainsi il viendra faire un constat global de la situation sur les divers éléments discutés ce soir.

**Contre-appel :**

Toutes les personnes présentes ayant répondu à l'appel, il n'y a donc pas de contre-appel.

En conclusion, le Président souhaite à toutes et tous une très bonne soirée et se réjouit de retrouver chacun et chacune lors de la prochaine séance du Conseil.

L'Assemblée est levée à 21h30.